

# Structures familiales homoparentales et expériences parentales chez des mères lesbiennes\*

Danielle JULIEN, Nicole TREMBLAY,  
Annie LEBLOND DE BRUMATH et Élise CHARTRAND

*Département de psychologie  
Université du Québec à Montréal*

*en collaboration avec  
l'Association des mères lesbiennes de Montréal*

Au moment où les sciences de la famille redéfinissent les modèles théoriques et les initiatives de recherche pour mieux intégrer les nouvelles réalités familiales, nous constatons que la famille homosexuelle est absente. Les recensions de milliers d'articles sur la famille publiés dans les meilleures revues scientifiques nord-américaines (1980-2000) montrent en effet que la proportion d'études traitant des réalités familiales en rapport avec l'homosexualité varie, selon la recension, entre 0,006 % et 0,01 %. (Famili@ ; Allen et Demo, 1995 ; Ossana, 2000). Cette absence est bien sûr en partie imputable à la relative jeunesse du phénomène ou à sa visibilité récente, mais aussi à d'autres facteurs, telles la place de l'homosexualité dans les diverses disciplines du savoir (longtemps marquée par l'intolérance et l'hétérosexisme) et la pénurie d'infrastructures de recherche qui en découle. Dans la foulée de la décriminalisation et de la démedicalisation

---

\* Cette recherche a été rendue possible grâce à une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada appuyant une initiative de développement de recherche dans le cadre du projet *Famille et homosexualité*, n° 820-2000-1011.

progressives de l'homosexualité en Occident, plusieurs études empiriques de l'homosexualité ont vu le jour au cours des deux dernières décennies. Mais, exception faite de tentatives récentes en sciences humaines et sociales, ces études ont été principalement guidées par la problématique du sida. Pour ces raisons, l'amalgame « famille et homosexualité » est un thème nouveau tant dans l'univers conceptuel des chercheurs sur l'homosexualité que dans celui des chercheurs sur la famille. Pour ces mêmes raisons, au-delà des lois reconnaissant la légalité des unions de même sexe, les débats sur la famille homoparentale (mariage, adoption, insémination artificielle, etc.) et les politiques ministérielles susceptibles d'avoir une incidence sur la famille s'étaient présentement souvent sur la base de croyances, faute d'assises empiriques. Il reste donc un important travail de production et d'intégration des réalités familiales homosexuelles à la recherche courante, tant dans la nature des questions posées que dans le nombre de productions et leur mode de diffusion.

La présente étude a pour objectif d'examiner l'expérience familiale spécifique aux familles avec enfants nés de mères lesbiennes vivant en couple. Elle se penche plus particulièrement sur les structures, pratiques, représentations et dynamiques des familles comaternelles, dans le contexte de liens parentaux non légaux et non biologiques, avec l'intention de cerner leurs effets sur les processus unissant les parents, les enfants et leur environnement social. Dans le texte qui suit, nous aborderons d'abord le contexte d'émergence des familles homoparentales dans le champ de plus en plus diversifié de la famille contemporaine. Nous développerons ensuite certaines questions de recherche en continuité avec – mais aussi en réaction à – un champ d'étude qui, jusqu'ici, a été presque entièrement structuré par les questions touchant au droit de la famille. Enfin, nous présenterons les résultats d'une étude qualitative sur les expériences familiales découlant de trois structures de familles homoparentales ayant une femme lesbienne comme chef de famille.

## CONTEXTE THÉORIQUE ET EMPIRIQUE

Au cours des deux dernières décennies, l'Occident a vu naître une structure familiale nouvelle sous la forme de la famille homoparentale. Celle-ci comprend au moins un parent homosexuel et peut prendre quatre formes (Cadoret, 2001). Elle peut résulter : 1) d'une recomposition familiale avec un partenaire de même sexe à la suite de la dissolution d'une union hétérosexuelle, 2) d'une adoption par une personne homosexuelle ou 3) d'un recours de cette dernière aux banques de sperme (donc avec donneur inconnu), et enfin 4) elle peut s'établir au moyen d'un système

de coparentalité entre une femme lesbienne et un homme gai ou hétérosexuel, ou entre une femme hétérosexuelle et un homme gai, au moyen généralement de techniques de procréation assistée. La présente étude se penche sur les réalités familiales propres aux femmes lesbiennes.

La maternité lesbienne n'est pas nouvelle. Au cours du siècle dernier, de nombreuses femmes ont eu des enfants dans le cadre d'un mariage et se sont reconnues lesbiennes pendant ou après la dissolution de ce dernier. Ce phénomène se maintient aujourd'hui, mais ce qui est nouveau, c'est l'augmentation sans précédent du nombre de femmes lesbiennes choisissant la maternité après avoir reconnu publiquement leur lesbianisme (*coming out*). L'ampleur relative du phénomène est telle qu'on le qualifie parfois de « gaybe boom<sup>1</sup> ». Alors que, jusqu'à très récemment, l'identité lesbienne se définissait en excluant explicitement l'expérience maternelle balisée par les contraintes de la famille nucléaire traditionnelle, la maternité lesbienne se trouve donc présentement en pleine redéfinition, de même que la place de la maternité dans l'identité lesbienne (Herman, 1996).

Ces changements sont bien sûr tributaires des transformations culturelles, démographiques, socioéconomiques et technologiques ayant modifié les structures et les dynamiques familiales en Occident au cours du dernier siècle : entrée massive des femmes sur le marché du travail, indices croissants de divortialité combinés aux indices décroissants de nuptialité et de fécondité, développement des technologies de reproduction et gains politiques des femmes au regard du contrôle de la reproduction. Tous ces facteurs ont profondément modifié l'expérience maternelle balisée par les contraintes de la famille nucléaire traditionnelle. Déjà au cours des années 1960, cette structure familiale cédait la place à l'aménagement de nouvelles formes familiales, telles les familles adoptives, concubines, monoparentales et recomposées (au Québec : Marciel-Gratton, 1996 ; Lapierre-Adamcyk, 2001).

- 
1. Aucune statistique fiable ne peut être avancée sur le nombre de personnes homosexuelles au Canada, en raison des conséquences négatives entraînées par le dévoilement de l'identité homosexuelle et de l'absence de question sur l'orientation sexuelle dans les enquêtes nationales jusqu'à récemment. Il est donc difficile d'estimer le nombre de personnes homosexuelles étant parents, le nombre de leurs enfants et le nombre d'enfants résidant avec elles. Selon les plus récentes estimations pour la population américaine entre 1 et 12 % des enfants américains de moins de 18 ans auraient un parent homosexuel (Stacey et Biblarz, 2001). La variabilité des estimés dépend de la manière dont on définit l'orientation sexuelle : elle se définit par trois dimensions qui ne coïncident pas nécessairement, soit l'attraction sexuelle (« sexuellement attiré par... »), le comportement sexuel (« relations sexuelles avec... ») et l'identité sexuelle (« je suis gai, hétérosexuel... ») [Michaels, 1996].

Parallèlement à ces transformations, le passage d'une société basée sur les valeurs religieuses à une société basée sur les droits et les libertés civiles a favorisé une visibilité croissante des personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles et de leurs réalités familiales. Les familles homosexuelles participent donc de ces changements. Au sens large, ces familles réfèrent aux situations particulières des personnes qui, en tant que fils et filles, conjoints et conjointes, pères et mères, grands-pères et grands-mères, sont interpellées par l'homosexualité et deviennent une partie du champ de plus en plus diversifié de la famille contemporaine.

## **SCIENCES, FAMILLE ET HOMOSEXUALITÉ : LES PREMIÈRES RECHERCHES ET LEURS LIMITES**

Apparues il y a vingt ans aux États-Unis et en Angleterre, les premières recherches sur la famille en lien avec l'homosexualité ont été motivées juridiquement par le développement d'expertises psycholégales pour l'évaluation des compétences parentales de mères lesbiennes divorcées d'un conjoint hétérosexuel et l'évaluation de leurs enfants dont la garde par la mère était contestée par les ex-conjoints sur la base de son homosexualité. Développées dans un contexte social préjudiciable aux individus homosexuels, ces premières études empiriques répondaient principalement aux inquiétudes concernant les capacités parentales de la mère lesbienne et le développement normal de leurs enfants et, conséquemment, n'ont accordé qu'une attention réduite et casuelle à la variabilité de ces familles et à leurs dynamiques uniques.

La procédure type de ces recherches consistait à évaluer la santé mentale des mères et le développement psychosexuel, affectif, social et cognitif des enfants de mères lesbiennes divorcées (ou plus récemment de mères lesbiennes ayant utilisé des techniques d'assistance à la procréation) et de comparer les mères et les enfants à des mères hétérosexuelles divorcées et leurs enfants (ou à des mères hétérosexuelles ayant aussi utilisé des techniques d'assistance à la procréation). Les questions de recherche étaient le plus souvent les suivantes : 1) Comparés aux enfants de mères hétérosexuelles, les enfants de mères lesbiennes ont-ils plus de problèmes de confusion de genre (difficulté à identifier leur sexe comme celui d'un garçon ou d'une fille)? 2) Des problèmes de rôles sexuels (apprentissage des conduites et préférences conformes aux modèles masculins et féminins de la culture)? 3) Ont-ils plus de problèmes d'anxiété, de concentration et d'intégration sociale à l'école? 4) Les enfants de parents homosexuels sont-ils plus à risque d'abus sexuels que les enfants de parents hétérosexuels? 5) Sont-ils plus nombreux à devenir gais ou lesbiennes une fois adultes?

Tout en reconnaissant les limites de ces recherches (petits échantillons limitant la puissance des tests, population non diversifiée, etc.), les chercheurs n'ont trouvé aucune différence entre les enfants de parents homosexuels et ceux de parents hétérosexuels : les enfants se développent de manière comparable dans les deux groupes. Pour des revues en anglais sur ces questions, on peut consulter Brewaeys et Van Hall, 1997 ; Falk, 1994 ; Flaks, 1994 ; Kirkpatrick, 1996 ; Parks, 1998 ; Patterson, 1992, 1995, 1997, 2000 ; Patterson et Chan, 1997 ; Perrin, 1998 ; Tasker et Golombok, 1997 ; Victor et Fish, 1995. Pour une méta-analyse des recherches sur les enfants, voir Allen et Burrell, 1996). Pour des revues en français, on peut consulter Julien, 2002 ; Julien, Dubé et Gagnon, 1994 ; Dubé et Julien, 2000.

## NOUVELLES QUESTIONS ÉMERGENTES

Récemment, des chercheurs ont souligné que la concentration des initiatives de recherches sur les questions relatives à « l'intérêt de l'enfant », bien que justifiées par les questions de droit entourant la parentalité homosexuelle, a occulté et retardé le développement de la recherche sur le caractère unique de ces familles par rapport à d'autres formes familiales (Patterson, 2000 ; Stacey et Biblarz, 2001 ; Kirkpatrick, 1996)<sup>2</sup>. On sait que lorsqu'un couple hétérosexuel se marie et a des enfants, le père et la mère sont parents biologiques et sont reconnus comme parents par les lois et l'entourage social. Les dimensions biologiques, légales et sociales du statut de parent coïncident les unes avec les autres. Chez les couples homosexuels, l'adoption des enfants biologiques d'un homme gai ou d'une femme lesbienne par leur conjoint de même sexe n'est pas légale dans la plupart des pays occidentaux. Donc, si aujourd'hui des liens parents-enfants se défont et d'autres s'établissent entre des personnes qui n'ont entre elles aucune parenté légale ou biologique, il apparaît que cette scission entre les aspects biologiques, légaux et sociaux du lien parent-enfant n'est nulle part plus évidente que dans les nouvelles familles homoparentales<sup>3</sup> (Robinson, 2001).

À cet effet, il est possible que la diversité des structures familiales homoparentales (Cadoret, 2001) entraîne des expériences familiales uniques chez les parents et les enfants. Les familles homoparentales avec

2. Pour les premières études qualitatives de la parentalité homosexuelle au Québec, voir Ricard (2001) et Beausoleil (1999). Pour les premiers écrits en français sur la question des enfants en Europe, voir Dubreuil, 1998.
3. À ce jour au Québec, l'adoption des enfants biologiques d'un homme gai ou d'une femme lesbienne par leur conjoint de même sexe n'est pas légale, mais elle l'est depuis peu en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

enfants nés dans le contexte d'une relation conjugale hétérosexuelle antérieure au « *coming out* » de la mère, par exemple, sont le lieu d'expériences familiales différentes des familles homoparentales avec enfants nés dans le contexte d'une relation conjugale homosexuelle déjà établie. En effet, non seulement les enfants du premier type ont deux parents de sexe différent alors que ceux du deuxième type ont deux parents sociaux de même sexe, mais ces enfants ont aussi vécu les événements associés au divorce de leurs parents biologiques, ce qui n'est pas le cas des enfants du deuxième type.

Par ailleurs, parmi les familles fondées dans le contexte de relations conjugales lesbiennes, il est aussi possible que les familles avec enfant né au moyen de techniques de procréation assistée avec utilisation d'une banque de sperme aient des réalités familiales différentes des familles dans lesquelles des couples de lesbiennes ont fait appel à un donneur dans leur entourage. En effet, les enfants du premier type, conçus au moyen d'une banque de sperme, n'ont pas de père biologique connu et légal, alors que les enfants du deuxième type ont deux parents biologiques et légaux en plus d'un troisième « parent » impliqué socialement. Deux ordres de questions émergent de ces particularités.

Premièrement, plusieurs couples lesbiens et gais se questionnent sur les différences entre les expériences des parents biologiques et des parents non biologiques. Quelles sont les influences structurantes de la biologie, du droit et du rapport social à l'enfant dans l'expérience parentale et filiale ? Quels sont les effets du genre et du nombre de parents sur l'expérience des parents et des enfants ? Quel est l'impact de la structure des familles homoparentales relativement à l'impact de la qualité des liens unissant le parent à l'enfant sur le développement de l'identité parentale et le développement des enfants ? Sur la nature des conflits parents-enfants ? Les modes de décision ?

Deuxièmement, quels sont les impacts de ces structures sur les liens des membres de la famille, sur les liens intergénérationnels et sur les liens avec l'entourage social ? Quels sont, en retour, les impacts des liens intergénérationnels sur l'expérience parentale dans le contexte de liens parentaux non légaux et non biologiques ? Quel est le rôle de l'environnement social et du réseau social familial dans la construction sociale de la maternité chez les lesbiennes mères non biologiques ?

À notre connaissance, aucune étude n'a examiné l'expérience familiale des familles homoparentales en fonction de la variabilité de leurs structures. La présente étude vise à examiner certaines de ces questions dans le cadre de l'expérience familiale spécifique aux divers types de familles avec enfants nés de mères lesbiennes. Notre étude, en partenariat avec l'Association des mères lesbiennes (Paquette et Greenbaum, 2001),

visé à mieux connaître la variabilité des familles homoparentales tout en répondant aux préoccupations des mères lesbiennes qui se questionnent sur les réalités de leurs familles. Notre étude se penche plus particulièrement sur les représentations et les dynamiques des familles comaternelles, dans le contexte de liens parentaux non légaux et non biologiques, avec l'intention de cerner leurs effets sur les processus unissant les parents, les enfants et leur environnement social et intergénérationnel. L'objectif ultime de cette étude consiste à baliser un programme de recherche de plus grande envergure et portant sur les réalités uniques des familles homoparentales.

## MÉTHODE

### Participant·es et procédure

L'Association des mères lesbiennes de Montréal est un groupe communautaire né en 1998 et qui rejoint présentement un bassin de plus de 400 familles ayant une mère lesbienne comme chef de famille (Paquette et Greenbaum, 2001). La grande majorité des enfants dans ces familles n'ont pas encore atteint l'adolescence. Les caractéristiques démographiques des membres de cette association communautaire sont présentement à l'étude (Julien, de Brumath et Jouvin, en préparation). De ce bassin, trois groupes de discussion ont été formés (tableau 1), répondant à des caractéristiques présumées représenter des structures familiales prévalentes au sein de l'association (Paquette et Greenbaum, 2001). Notre typologie est inspirée des représentations parentales des membres de l'Association et non de la terminologie en cours dans les textes juridiques sur le droit de la famille.

TABLEAU 1

*Caractéristiques structurelles de trois types de familles homoparentales avec mère lesbienne comme chef de famille*

Familles biparentales comaternelles	Familles triparentales comaternelles	Familles triparentales comaternelles
<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>
<i>Banque de sperme</i>	<i>Donneur connu</i>	<i>Ex-hétéro</i>
- mère biologique, légale et sociale	- mère biologique, légale et sociale	- mère biologique, légale et sociale
- co-mère sociale (conjointe)	- co-mère sociale (conjointe) père biologique, légal variable et social variable	- co-mère sociale (conjointe) père biologique, légal, social variable

Un premier groupe (A) est composé de quatre couples de lesbiennes ayant réalisé un projet d'enfant. Dans ces quatre couples, l'une des conjointes a eu recours à une banque de sperme et l'autre conjointe se définit comme co-mère sociale de l'enfant ; en raison des régulations propres aux banques de sperme, aucun lien légal à l'enfant n'est reconnu au donneur de sperme ; en raison des lois actuelles du Québec, aucun statut légal n'est accordé à la co-mère sociale. Un deuxième groupe (B) est composé de quatre couples de femmes lesbiennes dont l'une des conjointes a eu recours au sperme d'un donneur connu et dont l'autre conjointe se définit comme co-mère sociale de l'enfant. À la différence du premier groupe, les donneurs biologiques ont des liens légaux et sociaux avec l'enfant suivant une structure triparentale à implication paternelle variable. Le père vit dans un autre foyer. Un troisième groupe (C) est composé de mères lesbiennes ex-hétérosexuelles divorcées ayant eu la garde de leur enfant ; ces mères vivent aussi avec une conjointe co-mère sociale de l'enfant et les pères biologiques et légaux maintiennent des liens sociaux variables avec l'enfant. Le père vit dans un autre foyer. L'ensemble des mères sont dans la mi-trentaine et la majorité des enfants sont d'âge préscolaire.

Les groupes de discussions ont lieu au domicile des présidentes de l'Association des mères lesbiennes de Montréal. Trois animatrices, deux par groupe, animent les discussions. Les discussions durent environ deux heures et sont audioenregistrées. Les participantes reçoivent 35 \$ pour leur participation.

## **Canevas de discussion**

Les principaux thèmes de discussions abordés sont les suivants :

### *Éléments contextuels prénatals*

Évaluation rétrospective des influences entourant la décision d'avoir un enfant. Préoccupations pour elles et les enfants (santé, aspects légaux, réactions des familles d'origine, homophobie à leur endroit ou à celui de leurs enfants, conséquences sur le « coming out » au travail). Prise de décision (donneur connu vs inconnu, père impliqué vs non impliqué, qui portera l'enfant, importance du lien biologique).

### *Éléments intrafamiliaux postnatals*

Nom de l'enfant, des différents parents (maman, papa). Mère biologique, non biologique : rôles perçus par les mères et les enfants. Stress familial : liens avec le voisinage, garderies, écoles, hôpitaux ; impact de l'absence de légalité maternelle, de reconnaissance sociale. Particularités des



expériences triparentales ; donneurs connus : impact de l'implication du père sur l'expérience comaternelle, sur l'expérience de la mère non biologique et non légale ; prise de décisions et partage des responsabilités dans les familles triparentales à double foyer ; avantages et désavantages perçus des familles triparentales. Enfants : préoccupations par rapport au développement des enfants, insertion à l'école, éducation sexuelle, orientation sexuelle.

### *Familles d'origine*

Réactions des parents à l'arrivée de l'enfant (comportements, émotions, relations entre les parents et d'autres membres de la famille) ; interactions avec l'enfant ; perceptions des changements d'attitudes ; perception du rôle des grands-parents en fonction des différentes positions biosociolégales de leurs propres filles en tant que mère ou de leur fils en tant que père donneur non résidant (avec l'enfant).

## **ANALYSES ET RÉSULTATS**

Étant donné la nature exploratoire de l'étude et le petit nombre de groupes, qui n'a pas permis de saturer l'information en fonction des trois grandes catégories de familles, le contenu des discussions n'a fait ni l'objet de transcription ni l'objet d'analyses systématiques de contenu. Quatre chercheuses ont écouté les bandes audio et ont fait ressortir les points saillants de chacune des discussions. Trois rencontres entre les chercheurs ont permis de comparer les catégories retenues, en regroupant les éléments communs aux trois groupes et les éléments spécifiques à chacun des groupes.

### **Expérience commune aux trois types de famille**

Toutes les mères rencontrées ne se sentent pas différentes des mères hétérosexuelles relativement à leur rôle parental et à leur lien à l'enfant. « *Le rôle d'une mère ou d'un père n'a rien à voir avec l'orientation sexuelle du parent* », disent-elles. Mêmes soucis, mêmes préoccupations, même investissement de temps et sentiment de responsabilité, mêmes problèmes de coordination pour la garderie et l'école, mêmes peines, mais aussi mêmes joies, mêmes surprises, mêmes découvertes et mêmes splendeurs d'être parent.

En tant que mères lesbiennes, toutefois, les mères des trois groupes sont conscientes qu'elles appartiennent à un groupe marginalisé et objectivement stigmatisé ; en cette qualité, elles ont des préoccupations

communes uniques concernant leurs enfants. Au même titre que toute minorité ethnique, culturelle ou sociale, elles rapportent être vigilantes face aux risques de stigmatisation sociale encourus par leurs enfants. Cette réalité les incite à faire en sorte que leurs enfants aient les outils nécessaires leur permettant de se protéger contre ces préjugés. Cette vigilance sociale amène aussi les mères à s'impliquer dans les diverses institutions fréquentées par leurs enfants, comme faire partie des comités de parents à l'école ou à la garderie, et à aller chercher de l'aide à l'extérieur de la famille, par exemple, en fréquentant un groupe de soutien de personnes vivant les mêmes difficultés.

Par ailleurs, les mères lesbiennes et leurs enfants se perçoivent comme différents des autres groupes marginalisés parce que contrairement à ceux-ci, ils ne possèdent pas de caractéristiques extérieures qui les distinguent de manière visible de la population en général. Un enfant issu d'une famille homoparentale est semblable à n'importe quel autre enfant qu'il côtoie. Il n'est pas différent physiquement et il ne s'identifie pas à un groupe particulier, mais à n'importe quel autre enfant de son âge. Ce statut ambigu quant à l'appartenance à un groupe social minoritaire invisible requiert que l'enfant apprenne, comme l'ont fait ses mères, à discriminer les contextes dans lesquels il peut se permettre d'afficher sa différence des contextes dans lesquels il est préférable de ne pas la divulguer, afin de se protéger des effets négatifs de la discrimination.

Jusqu'à maintenant, les mères rencontrées rapportent qu'elles et leurs enfants n'ont pas eu à faire face à des préjugés sévères dans leur milieu social. À l'école comme à la garderie, leurs enfants sont bien intégrés dans leur groupe de pairs. Cependant, elles anticipent constamment les réactions négatives potentielles de l'entourage face à leurs enfants. Par exemple, est-ce que les parents d'un ami accepteront de laisser leur enfant venir jouer à la maison ? Bien qu'elles jugent leur milieu comme étant plutôt tolérant, elles constatent un silence (lourd) de la part des éducateurs sur l'existence de la famille homoparentale.

### **Expérience commune des familles avec donneur inconnu et avec donneur connu**

Au-delà de ces expériences communes dans leur rôle de mère, les femmes lesbiennes vivent des expériences uniques selon qu'elles ont eu accès à la maternité par une relation hétérosexuelle stable dans le passé, ou par les services d'une banque de sperme ou la collaboration d'un donneur connu.

### *Qui va porter l'enfant ?*

Plusieurs facteurs semblent interagir dans le choix de la mère porteuse de l'enfant. Pour certains couples, la décision fut fondée sur le niveau différent d'importance accordée à la conception d'un enfant dans la trajectoire de vie personnelle des deux mères, pour d'autres, sur l'âge (l'une des deux mères se sent trop âgée, ou encore la plus âgée choisit de porter l'enfant maintenant avec le projet commun d'avoir un deuxième enfant portée par la co-mère). Bref, chaque couple semble avoir sa base de décision propre.

### *Les conditions d'accès à la procréation*

Les familles du premier et du deuxième groupe, définies comme familles biparentales comaternelles (les premières avec donneur inconnu et les deuxièmes avec donneur connu) ont pour première expérience commune les difficultés d'accès aux services de procréation assistée. Au Québec, au moment où ce texte est écrit, les femmes célibataires, incluant les lesbiennes, n'ont pas accès aux cliniques de fertilité. Plusieurs des femmes lesbiennes ont donc essuyé un refus du côté de ces cliniques, où l'on offre à la fois sperme et expertise en procréation assistée. Outre les difficultés associées aux techniques de procréation assistée communes à tous les couples indépendamment de leur orientation sexuelle, les femmes lesbiennes du premier groupe ont dû recourir à des sources étrangères (États-Unis et Ontario) pour obtenir des échantillons de sperme.

Les femmes du deuxième groupe, pour leur part, ont dû considérer un ensemble de mesures préventives liées à la santé dans le choix du donneur et dans la procédure d'insémination. Les femmes utilisant une banque de sperme se sont assurées les services d'un médecin local pouvant les assister dans l'obtention de sperme congelé. Contrairement aux conditions d'accès aux cliniques de fertilité assurant un processus contrôlé de soins préventifs pour la santé des personnes concernées, certaines des mères lesbiennes que nous avons rencontrées rapportent avoir vécu l'expérience de la procréation dans des conditions aléatoires, souvent très coûteuses et sans contrôle sur la qualité du processus. Cette dimension de l'expérience parentale est vécue avec stress et inquiétude chez plusieurs des mères des deux groupes.

### *Le statut variable des co-mères*

À côté de cette expérience, les mères des deux groupes ont en commun que l'une des mères a un lien biologique à l'enfant alors que la deuxième mère, appelée co-mère, n'a ni lien biologique ni lien légal à l'enfant, bien qu'elle ait conçu et réalisé le projet d'enfant conjointement avec la mère biologique et qu'elle ait assumé son rôle de mère de manière comparable

à une mère biologique. Dans la plupart des familles des deux groupes, l'enfant porte le nom de la mère biologique. Toutefois, les deux mères, biologique et non biologique, se perçoivent comme deux mères à part entière et égale. Elles rapportent s'impliquer également dans les soins et l'éducation de leurs enfants et, selon elles, l'attachement des enfants à la mère biologique n'est pas supérieur à celui de l'attachement à la mère non biologique. Leur perception est que cet attachement varie dans le temps et dépend davantage du temps passé avec l'enfant. Toutefois, des mères biologiques rapportent devoir faire des efforts particuliers pour céder à l'autre mère le contrôle des décisions entourant l'enfant, le contrôle des pratiques parentales et le contrôle du temps passé avec l'enfant. Cette situation s'avère plus difficile encore dans le cas des familles triparentales dans lesquelles les pères biologiques donneurs veulent s'impliquer auprès de l'enfant, ce qui oblige les trois parents à négocier le partage du pouvoir parental.

De même, dans les deux groupes, l'implication auprès de l'enfant des parents des deux mères (et dans certains cas des parents du père donneur) ne semble pas différer selon la filiation biologique. Un aspect intéressant qui est ressorti de cette discussion est que l'arrivée de l'enfant oblige les deux mères à s'identifier ouvertement comme lesbiennes (*coming out*). Celles qui, jusque-là, avaient caché leur orientation sexuelle à leur famille et à leur entourage social peuvent difficilement maintenir ce silence avec l'arrivée de l'enfant. Parfois, cela veut dire annoncer en même temps à leurs parents qu'elles sont lesbiennes et qu'ils seront bientôt grands-parents.

De la même façon, pour la famille d'origine, l'arrivée de l'enfant oblige les grands-parents à s'ouvrir sur l'homosexualité de leur fille. Avant la naissance de l'enfant, même si les parents étaient au courant de l'orientation sexuelle de leur fille et qu'ils l'acceptaient, cela n'impliquait pas nécessairement qu'ils en parlaient avec leur propre entourage social. L'une des mères lesbiennes mentionne que le fait, pour ses parents, d'afficher sur le mur la photo de son fils entouré de ses deux mères, à la vue de tous, à côté des autres photos familiales, les force à soutenir et défendre cette petite famille. Les mères lesbiennes dont les parents s'impliquent auprès de l'enfant rapportent des liens plus étroits avec leur famille après qu'avant la naissance de l'enfant, comme on l'observe généralement chez les familles hétérosexuelles.

Toutefois, les mères non biologiques et non légales rapportent davantage d'ambivalence chez leurs parents et les membres de leur famille quant aux liens qu'ils se reconnaissent avec l'enfant. Le rapport à l'enfant est plus flou et les rôles plus difficiles à définir : « C'est *comme* ma petite-fille », « Je ne suis *pas vraiment* son oncle », « Je ne suis *pas son vrai*

grand-père ». Même si du côté de la mère biologique, les liens sont plus facilement définis, il n'en demeure pas moins que la présence et l'implication des grands-parents biologiques auprès de l'enfant apparaissent très variables. La présence des grands-parents biologiques auprès de l'enfant semble donc en partie tributaire de la qualité des liens entre la mère biologique et ses parents. Tout porte à croire que l'implication des grands-parents ou des membres de la famille élargie auprès de l'enfant semble moins liée au lien biologique qu'à leur capacité d'intégrer et de nommer cette nouvelle réalité, d'accepter et de divulguer à leur entourage l'orientation sexuelle de leur fille ou de leur sœur.

### *L'environnement social*

Dans le même sens, s'il est parfois difficile de faire reconnaître leurs enfants par les membres de leur famille d'origine, il est tout aussi difficile pour les mères lesbiennes de se faire reconnaître socialement comme parent par les personnes rattachées aux institutions, surtout chez la mère non biologique et non légale. Que ce soit à l'école, à la garderie, à l'hôpital ou avec le voisinage, on cherche à identifier cette « autre personne » qui s'occupe de l'enfant. Est-ce la sœur ? la gardienne ? la tante ? la grand-mère ? une amie ? Toutes les étiquettes sont possibles sauf celui de mère pour cet entourage qui a bien de la peine à concevoir qu'un enfant puisse avoir deux mères. Pour l'instant, les mères de familles biparentales lesbiennes vivent au quotidien cette contradiction d'être mère à l'intérieur et sans statut à l'extérieur. Elles rapportent que ce statut crée parfois des situations embarrassantes qui sont sources de frustration.

### **Expériences uniques aux familles avec donneur connu**

Pourquoi certains couples de femmes lesbiennes décident-ils d'avoir recours à un donneur plutôt qu'à une banque de sperme ? Outre des considérations d'ordre monétaire (coût des banques de sperme), toutes les mères du deuxième groupe (avec donneur connu) rapportent avoir pris leur décision sur la base de l'importance, dans leur système de valeurs, de donner un père à leur enfant, un père connu et accessible. Toutefois, le choix du père semblait renfermer certaines contradictions au regard du rôle attendu du père par les mères. Dans trois des couples de ce groupe, les mères rapportent avoir choisi un donneur ayant plusieurs caractéristiques désirables (santé, intelligence, habiletés), mais un minimum d'intérêt pour les responsabilités parentales, tant sur le plan monétaire que sur le plan de l'implication auprès de l'enfant. Cette situation offrait certaines garanties que jamais le père ne réclame la garde de l'enfant et un contrat notarié assurait des garanties dans ce sens. Lors de cette discussion, les

mères reconnaissaient cette contradiction en se disant critiques par rapport à la faible implication paternelle dans la famille en général, mais en réalisant que leur choix de pratique familiale amplifiait un modèle de père présent/absent. Dans les faits, dans ces trois familles, l'enfant voit son père au moins une fois par semaine et la relation est perçue comme bonne. Lorsque ces enfants sont questionnés sur leur famille, ils y perçoivent deux mères et un père.

Dans les quatre familles de ce groupe, les co-mères non biologiques assumaient toutes des responsabilités parentales de nature financière. Pour les co-mères, cette situation, combinée à l'absence d'implication financière paternelle et à l'implication sociale de leurs propres parents auprès de l'enfant, était une stratégie leur permettant de se définir des fonctions parentales propres et socialement identifiables, une sorte de stratégie compensatoire en l'absence de lien biologique et de reconnaissance légale.

Dans les quatre familles, tous les pères étaient homosexuels, amis ou connaissances des mères avant la conception, et ils furent tous choisis sur la base de leur motivation à s'engager dans un processus de procréation pouvant prendre plusieurs mois avant de donner lieu à une conception. Ils ont tous accepté d'établir un contrat notarié prénatal clarifiant les droits et responsabilités de chacun. Pour l'une des familles de ce groupe, l'entente vise une implication triparentale avec garde partagée et égale responsabilité, quoique le père, vivant lui-même une relation conjugale gaie, ne vivait pas avec le reste de la famille. Le conjoint de ce père et les parents de ces deux hommes s'impliquaient aussi activement auprès de l'enfant.

### **Expériences uniques aux familles des lesbiennes ex-hétérosexuelles**

Dans le troisième groupe, composé de mères lesbiennes ayant conçu leur enfant dans le cadre d'un mariage hétérosexuel et ayant obtenu la garde de leur enfant après un divorce, il nous a semblé très difficile de distinguer l'expérience liée à l'impact de la séparation conjugale de l'expérience liée à l'impact du « *coming out* » de la mère sur la dynamique familiale. Quoique plusieurs mères mentionnent avoir eu de fortes attractions homosexuelles au cours de leur adolescence sans accorder de légitimité à ces sentiments, chez toutes les mères du troisième groupe, la transformation identitaire et la décision de séparation se sont réalisées en étroite interaction au cours de la même période. Eu égard aux données de recherche sur l'impact de la séparation et du divorce dans les relations hétérosexuelles, l'expérience subjective des mères lesbiennes ex-hétérosexuelles ressemblent en plusieurs points à l'expérience de partenaires

hétérosexuels qui se séparent : crise de jalousie, doutes, colère et ressentiment, prise d'enfants en otage, nouvelle conjointe de la mère lesbienne perçue, par les enfants, comme la « cause de la séparation », rêve des enfants de voir la famille réunie (incluant les deux mères et le père), conflits reliés à la garde. De même, les difficultés de la conjointe co-mère à définir son rôle dans la constellation familiale ne sont pas différentes de celles de toute famille recomposée. Néanmoins, les mères lesbiennes ont vécu et interprété ces expériences à travers le prisme de leur lesbianisme naissant.

À la différence de femmes hétérosexuelles vivant une séparation, les mères du troisième groupe mentionnent que leur ex-conjoint est difficilement arrivé à réaliser que la nouvelle conjointe (une femme) opère de la même manière qu'un nouveau conjoint potentiel (un homme). Plusieurs rapportent l'incrédulité des conjoints à être « remplacé » par une femme, avoir fait face au doute persistant de leur conjoint quant à leur nouvelle orientation sexuelle et avoir reçu la proposition de leur conjoint pour un ménage à trois.

Enfin, une expérience propre aux mères lesbiennes ex-hétérosexuelles consiste en la préoccupation concernant le « *coming out* » à leurs enfants. Alors que les enfants des mères dans les deux groupes précédents intègrent la réalité bimaternelle homosexuelle naturellement puisqu'ils naissent dans ce contexte, les mères du troisième groupe font face au devoir d'expliquer la nature du lien qui les unit à leur nouvelle conjointe. Cette dimension de leur expérience est apparue comme la plus difficilement vécue lors de la discussion.

## CONCLUSION

En résumé, les discussions ont permis d'avoir un aperçu des familles coparentales lesbiennes dans ses multiples réalités émergentes et ses contradictions. Notre exploration montre que les liens biologiques ne servent pas à définir initialement les rôles parentaux. Mais une fois la famille définie, les liens biologiques semblent avoir un effet structurant sur les liens sociaux entre la famille et son environnement social. Aussi, bien que les rôles parentaux soient bien définis à l'intérieur de la cellule familiale chez les trois groupes examinés, il apparaît que les rôles deviennent plus ambigus au fur et à mesure que l'on s'éloigne de celle-ci et que l'on examine les liens avec l'entourage social. La nature des rapports avec la famille élargie est souvent floue et mal définie. Les deux parents ne sont pas reconnus socialement comme tels. De plus, dès qu'ils sortent de leur cellule familiale, ces mères et leurs enfants sont exposés à des préjugés hétérosexistes uniques en raison de l'invisibilité de leur différence.

Pourtant, ces familles existent et avec l'accessibilité croissante aux nouvelles technologies de reproduction, on peut s'attendre à ce qu'elles deviennent de plus en plus nombreuses et visibles.

Au moment où nous écrivons ce texte, une commission parlementaire québécoise sur le projet de loi d'union civile pour les personnes de même sexe se penche sur la possibilité d'accorder, entre autres, le droit à l'adoption dans le contexte de relations homosexuelles biparentales. On peut se demander si, dans l'avenir de notre société qui s'apprête à accorder ces droits à plus ou moins long terme, la reconnaissance légale du lien qui unit socialement la mère non biologique à l'enfant (par l'adoption) diminuera l'influence structurante de la biologie sur les liens de la famille avec son environnement.

## BIBLIOGRAPHIE

- Allen, M. et N. Burrell (1996). « Comparing the impact of homosexual and heterosexual parents on children : Meta-analysis of existing research », *Journal of Homosexuality*, 32, p. 19-35.
- Allen, K. et D.H. Demo (1995). « The families of lesbians and gay men : A new frontier in family research », *Journal of Marriage and the Family*, 57, p. 11-127.
- Beausoleil, J. (1999). « Homosexualité et vie familiale », dans J. Alary, S. Jutras, Y. Gauthier et J. Gaudreau (dir.), *Familles en transformation : Récits de pratique en santé mentale*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, p. 197-218.
- Brewaeys, A. et E.V. Van Hall (1997). « Lesbian motherhood : The impact on child development and family functioning », *Journal of Psychosomatic Obstetrics and Gynecology*, 18, p. 1-16.
- Dubé, M. et D. Julien (2000). « Les enfants de parents homosexuels : État des recherches et prospective », dans M. Simard et J. Alary (dir.), *Comprendre la famille. Actes du 5<sup>e</sup> symposium québécois de recherche sur la famille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 163-179.
- Dubreuil, E. (dir.) (1998). *Des parents de même sexe*, Paris, Odile Jacob.
- Falk, P.J. (1994). « The gap between psychological assumptions and empirical research in lesbian-mother child custody cases », dans A.E. Gottfried (dir.), *Redefining families : Implications for children's development*, New York, Plenum Press, p. 131-156.
- Flaks, D.K. (1994). « Gay and lesbian families : Judicial assumptions, scientific realities », *William and Mary Bill of Rights Journal*, 3, p. 345-372.
- Herman, E. (1996). « All in the family : Lesbian motherhood meets popular psychology in a dysfunctional era », dans E. Lewin (dir.), *Inventing lesbian cultures in America*, Boston, Beacon Press, p. 83-104.
- Greenbaum, M. et N. Paquette (2000). *Guide pour former une famille alternative*, Document inédit, Association des mères lesbiennes, Montréal.



- Julien, D. (2002). *Le développement des enfants de parents homosexuels. État des recherches empiriques*, Mémoire présenté à la Commission parlementaire pour l'avant-projet de loi instituant l'union civile des personnes de même sexe et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives, janvier.
- Julien, D., M. Dubé et I. Gagnon (1994). « Le développement des enfants de parents homosexuels comparé au développement des enfants de parents hétérosexuels », *Revue québécoise de psychologie*, 15, p. 135-153.
- Kirkpatrick, M. (1996). « Clinical implications of lesbian mother studies », *Journal of Homosexuality*, 13, p. 201-211.
- Lewin, Ellen (1993). *Lesbian Mothers. An Account of Gender in American Culture*, Ithaca et Londres, Cornell University Press.
- Marciel-Gratton, N. (1996). « Cesser d'être un couple et demeurer parents : les conditions nouvelles de la stabilité familiale », dans *Recueil de réflexions sur la stabilité des couples-parents*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 7-24.
- Michaels, S. (1996). « The prevalence of homosexuality in the United States », dans R.P. Cabaj et T.S. Stein (dir.), *Textbook of homosexuality and mental health*, Washington, D.C., American Psychiatric Press.
- Ossana, S.M. (2000). « Relationship and couples counseling », dans R.M. Perez, K.A. DeBord et K.J. Bieschke (dir.), *Handbook of counseling and psychotherapy with lesbian, gay, and bisexual clients*, Washington, D.C., American Psychological Association, p. 275-302.
- Lapierre-Adamcyk, E. (2001). « Portrait démographique du Québec », dans *Démographie et famille : Les impacts sur la société de demain*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 34-44.
- Paquette, N. et M. Greenbaum (2001). « L'Association des mères lesbiennes », dans *Parentalité gaie et lesbienne : famille en marge?*, Montréal, Association canadienne pour la santé mentale (filiale de Montréal), p. 89-90.
- Parks, C.A. (1998). « Lesbian parenthood : A review of the literature », *American Journal of Orthopsychiatry*, 68, p. 376-389.
- Patterson, C.J. (1992). « Children of gay and lesbian parents », *Child Development*, 63, p. 1025-1042.
- Patterson, C.J. (1995). « Lesbian mothers, gay fathers, and their children », dans A.R. D'Augelli et C.J. Patterson (dir.), *Lesbian, gay and bisexual identities over the lifespan*, New York, Oxford University Press, p. 262-290.
- Patterson, C.J. (1997). « Children and gay parents », dans T.H. Ollendick et R.J. Prinz (dir.), *Advances in Clinical Child Psychology*, 19, New York, Plenum Press, p. 235-282.
- Patterson, C.J. (2000). « Family relationships of lesbians and gay men », *Journal of Marriage and the Family*, 62, p. 1052-1069.
- Patterson, C.J. et R.W. Chan (1997). « Gay fathers », dans M.E. Lamb (dir.), *The role of the father in child development*, New York, Wiley, p. 245-260.
- Perrin, E.C. (1998). « Children whose parents are lesbian or gay », *Contemporary Pediatrics*, 15, p. 113-130.

- Ricard, N. (2001). *Maternités lesbiennes*, Montréal, Éditions du Remue-ménage en collaboration avec l'IREF.
- Robinson, A. (2001). « Homoparentalité et pluriparentalité : d'une filiation juridique à une parentalité solidaire », dans *Parentalité gaie et lesbienne : famille en marge?*, Montréal, Association canadienne pour la santé mentale (filiale de Montréal), p. 73-82.
- Stacey, J. et T.J. Biblarz (2001). « (How) does the sexual orientation of parents matter? », *American Sociological Review*, 66, p. 159-163.
- Tasker, F.L. et S. Golombok (1997). *Growing up in a lesbian family: Effects on child development*, New York, Guilford.
- Victor, S.B. et M.C. Fish (1995). « Lesbian mothers and their children: A review for school psychologists », *School Psychology Review*, 24, p. 456-479.